

12 FÉVRIER 1934

45

12

E 1004 1/344

CONSEIL FÉDÉRAL
Procès-verbal de la séance du 12 février 1934

255. Groupes fascistes suisses en Italie

Verbal

M. le *chef du département politique* communique une lettre de notre ministre à Rome¹ d'où il ressort que la création de groupes fascistes suisses en Italie² est dictée essentiellement par le souci de certains de nos concitoyens de sauvegarder des intérêts matériels. M. Wagnière ajoute qu'il a des raisons de craindre que l'opposition très décidée qu'il a faite à la formation de ces groupements soit exploitée contre sa personne auprès du gouvernement italien et il demande l'autorisation d'exposer la situation directement au chef du gouvernement.

Sur la proposition de M. Motta, cette autorisation lui est accordée.

ANNEXE

E 2001 (C) 4/103

Le Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière,
au Chef du Département politique, G. Motta³

L Personnel

Rome, 7 février 1934

J'ai eu hier la visite de M. Gianini, un des membres dirigeants du groupe fasciste suisse de Milan, qui est venu m'exposer le but, le programme de ces associations et les motifs pour lesquels il estimait que nous avons commis une grave erreur en nous opposant à ce mouvement.

C'est un homme intelligent, qui s'exprime clairement et qui possédait son sujet de façon très complète. Ses arguments n'étaient cependant pas tous d'une grande élévation. Il ne m'a pas caché que, pour beaucoup de nos compatriotes, le fait d'appartenir à un «fascio» était un moyen de se faire bien voir des autorités italiennes. Il prétend que notre réputation de démocrates et même de socialistes nous faisait un tort immense dans le Royaume. Il m'affirme que, récemment, une entreprise milanaise a refusé d'engager trois ouvriers techniciens suisses sous prétexte que «questi Svizzeri sono tutti comunisti»; on les a remplacés par trois Allemands. Il a terminé par une sorte de menace et de chantage déguisé en me parlant du tort qui résultait pour ma personne même et pour mon action de notre attitude. J'avoue que j'ai eu de la peine, en écoutant ces paroles, à retenir mon indignation. Mais je comprends que c'est là un des arguments dont on va user le plus dans la polémique engagée par les organes de la bande Fonjallaz. Je m'en réfère à l'article du 1^{er} février du «Fascista svizzero», sous le titre: «Due pesi e due misure».

Il est évident que cela ne modifie en rien mon attitude, persuadé que je suis du mal que cette agitation politique crée au sein de nos colonies qui ont tant besoin d'union à tous égards.

Je crois cependant que je ferai bien de voir le Chef du Gouvernement italien, car les attaques dirigées contre ma personne peuvent avoir finalement un écho dans la presse italienne elle-même. Je vous serais obligé de me donner votre avis et vos instructions.

1. Cf. annexe au présent document.

2. Cf. nos 3 et 4.

3. Annotation marginale de Motta: Le C[onseil] f[édéral] est d'accord avec la suggestion. 12.2.34.